

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/03/2023

Référence
17_2023

Objet de la délibération
Affectation du Résultat budget Eau & Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Vote
MAJORITE
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 07/03/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 7 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à M. RABIN Patrice

Absents séance:

Absent(s) : M. LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Affectation du Résultat budget Eau & Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022 du budget Eau & Assainissement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 72 654.19 €

- un excédent d'investissement de : 192 242.21 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Au R002 : Excédent de fonctionnement : 72 654.19 €

Au R001 : Excédent d'investissement : 192 242.21 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/03/2023
Le Maire
François DENEUX

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 008-210803904-20230307-17_2023-DE